

INITIATIVES

LA COORDINATION FRANÇAISE POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

par **Ruben Urrutia**, représentant de la Coordination française,
membre du conseil d'administration de la Coordination européenne

La Coordination française pour le droit de vivre en famille est fille de la Coordination européenne du même nom. Créée en 1995, elle a pour finalité de veiller à ce que les ressortissants des pays tiers bénéficient des mêmes droits que leurs concitoyens des pays membres de l'Union européenne.

La Coordination française pour le droit de vivre en famille regroupe plus de quarante-cinq associations de natures et de sensibilités différentes. On trouve ainsi, en son sein, des groupes qui défendent le droit des familles immigrées, des associations familiales, des syndicats d'enseignants, des mouvements de défense des droits de l'homme. Elle rassemble aussi des structures comme le Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques), la Pastorale des migrants et la Cimade (Service œcuménique d'entraide), qui ne partagent pas les mêmes finalités mais se retrouvent dans la lutte pour que les droits de l'homme soient respectés. La Coordination a donc un double objectif. Elle est, bien entendu, préoccupée par les problèmes de notre pays, mais elle veut aussi et surtout prendre en charge les problèmes dans leur dimension européenne.

En effet, avec la signature du traité d'Amsterdam et à la suite du sommet européen de Tempere, l'Europe est entrée dans une nouvelle phase de sa construction. Les politiques en matière d'immigration devraient, dans les prochaines années, devenir communautaires. Bien

que nous ne soyons pas satisfaits du mode de décision qui est actuellement pratiqué, nous trouvons que c'est une évolution positive. C'est en tout cas ce que nous appelons de nos vœux, nous qui militons pour que la politique de l'immigration échappe aux aléas des politiques nationales. Parmi les directives actuellement en cours d'élaboration à la Commission européenne, figurent le regroupement familial, le statut de résident et le droit d'asile – autant de sujets qui touchent directement à nos préoccupations et sur lesquels nous avons fait connaître notre sentiment, proposé des modifications et assuré un suivi en intervenant auprès des instances concernées, aux niveaux tant national qu'europpéen.

Contact

Coordination française
pour le droit de vivre en famille
108-110, avenue Ledru-Rollin
75011 Paris
Tél. : 01 47 00 02 40
Fax : 01 47 00 01 86



En France, la Coordination s'est donné cette année pour objectif d'assurer le suivi de la loi de mai 1998, dite "loi Reseda". Une analyse des textes ministériels chargés de préciser son application et une enquête réalisée sur le terrain ont montré qu'il y a loin de la volonté politique exprimée par le législateur à l'application qui en est faite dans les préfectures. Notre but, en alertant les parlementaires, est de les informer de cette situation et de leur demander de

faire ce qu'il faut pour qu'elle change. Nous pensons qu'ainsi, ceux qui sont l'expression de la volonté d'une majorité des citoyens seront plus attentifs à l'application de leur volonté. Cette forme d'intervention du mouvement associatif nous semble aller dans le sens de ce que doit être son action dans une démocratie participative. Ceci est important à rappeler en cette année où l'on célèbre le centenaire de la loi 1901. ★



.....

Jean-François Martini et Claire Rodier, "Couples mixtes : le parcours du combattant"
Dossier *Histoires de familles*, n° 1185, mars 1985

pub